

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000730

Séance du jeudi 12 février 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN jusqu'au rapport 2.3) Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 3.4), Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 10.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONCIN, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 10.2), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR (à partir du rapport 10.2), Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 10.2), Michel OMOURI, Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.2 et jusqu'au rapport 9.2), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Bousnières : Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT), Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (jusqu'au rapport 10.2) Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 10.2) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 10.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Genes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 10.2) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucou : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 0.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 10.2), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 10.2) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Claude LETHIER Roche lez Beupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 10.2) Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents : Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT Beure : Auguste KOELLER Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : Auxon Dessus : Serge RUTKOWSKI Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 2.1), Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Sylvie JEANNIN, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 10.2) Nancray : Daniel ROLET Pirey : Jacques COINTET

Mandataires : Auxon Dessus : Geneviève VERRO Besançon : Nicolas BODIN, Jean-Jacques DEMONET, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Valérie HINCELIN, Frank MONNEUR, Jean-Claude ROY, Jean ROSSELOT, Patrick BONTEMPS, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Martine JEANNIN, Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) Morre : Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Pirey : Robert STEPOURJINE

Objet : Evolution de la Charte de l'environnement en Agenda 21 - Plan Climat Territorial

Evolution de la Charte de l'environnement en Agenda 21 - Plan Climat Territorial

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2009 et au PPIF	Montant BP 2009 prévu : 180 000 €
	Montant de l'opération prévu : 130 000 €
	Solde après cette opération : 50 000 €

Résumé :

Charte de l'environnement, Plan Climat Territorial et Agenda 21 :

Après un premier cycle de 3 ans, une seconde période va s'ouvrir pour la Charte de l'environnement du Grand Besançon et l'Agenda 21 de la Ville de Besançon. Le premier Bilan va être présenté au grand public le 6 février 2009 au Kursaal et une nouvelle concertation suivra.

Le coût d'organisation du forum du développement durable et l'édition de documents de communication sera partagé avec la Ville de Besançon. Il s'élèvera pour la communauté d'agglomération à 10 000 €.

Il est aujourd'hui proposé de transformer la Charte de l'environnement en Agenda 21 afin de valoriser les actions du Grand Besançon sur les 3 axes du Développement Durable, et non seulement sur le domaine de l'environnement.

Par ailleurs, Le Plan Climat Territorial est un document qui doit pouvoir être autonome car il aura une valeur réglementaire en 2012. Afin que ces deux documents soient en parfaite cohérence, il est proposé de les réaliser de concert, tout en s'assurant que le Plan Climat Territorial soit un document spécifique s'articulant à l'Agenda 21.

Feuilles de route 2009 / 2010 :

Au niveau de l'Agenda 21 (hors plan climat), le service environnement du Grand Besançon travaille en concertation avec la mission Développement Durable de la Ville de Besançon pour le territoire bisontin, et en autonomie pour les 58 autres communes, mais avec un souci d'harmonisation de la démarche. Après le bilan, il s'agira d'organiser 7 réunions de concertation sur les 59 communes pour relancer un nouveau programme d'action.

Pour le Plan Climat Territorial, le service environnement du Grand Besançon travaille avec la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville de Besançon pour le territoire bisontin, et en autonomie sur les 58 autres communes, toujours avec un souci d'harmonisation. Les deux volets suivants seront mis en avant :

- la lutte contre le changement climatique,
- l'adaptation du territoire à ces changements.

Le coût pour la réalisation de ces feuilles de route en 2009 s'élèvera pour la Communauté d'Agglomération à 120 000 €.

I. Rappel des objectifs généraux de la Charte de l'environnement et de l'Agenda 21 :

Après un premier cycle de 3 ans, une seconde période va commencer pour la charte de l'environnement du Grand Besançon et l'Agenda 21 de la Ville de Besançon.

Une cohérence entre ces deux démarches et un partenariat avaient été assurés au cours de ces 3 ans. Ainsi, les comités de pilotage Agenda 21 et Charte Environnement avaient été mutualisés ainsi que la communication à destination du public.

Les Bilans de ces deux documents ont été réalisés fin 2008 et une nouvelle concertation pour l'élaboration du nouveau programme débute en février 2009.

Le coût d'organisation du forum du développement durable et l'édition de documents de communication sera partagé avec la Ville de Besançon. Il s'élèvera pour la communauté d'agglomération à 10 000 €.

L'appellation différente entre ces deux démarches menées de concert résulte de l'historique des deux documents, pour lesquels à l'époque, le Ministère de l'Environnement validait les chartes à contenu environnemental et pas les Agenda 21.

Aujourd'hui ce sont les Agenda 21 locaux qui sont valorisés par l'Etat et de nombreuses Chartes de l'environnement se transforment en Agenda 21. Les agendas permettent en effet d'appréhender le développement durable dans sa globalité et pas seulement au travers des questions environnementales.

En effet, le Développement Durable vise à un équilibre rationnel entre l'efficacité économique, l'équité sociale, le respect de l'environnement et la maîtrise des ressources. C'est aussi le respect des principes de responsabilité, d'équité et de précaution ainsi que la reconnaissance de la concertation et la participation comme les meilleurs gages d'efficacité et de durabilité.

L'Agenda 21 est à la fois un document stratégique et opérationnel : c'est un projet de territoire à long terme qui se décline en programmes d'actions soumis à évaluation régulière. Il résulte d'un large débat organisé à l'échelle de chaque territoire.

Il est aujourd'hui opportun de transformer notre Charte de l'environnement en Agenda 21 et de continuer cette démarche en partenariat avec la Ville de Besançon avec cette même appellation. Ceci permettra de valoriser les actions du Grand Besançon sur les trois axes du Développement Durable, et pas seulement son côté environnemental. L'appellation Agenda 21, commune avec la Ville de Besançon, sera plus facile à comprendre pour le grand public.

II. Articulation de l'Agenda 21 et du Plan Climat Territorial :

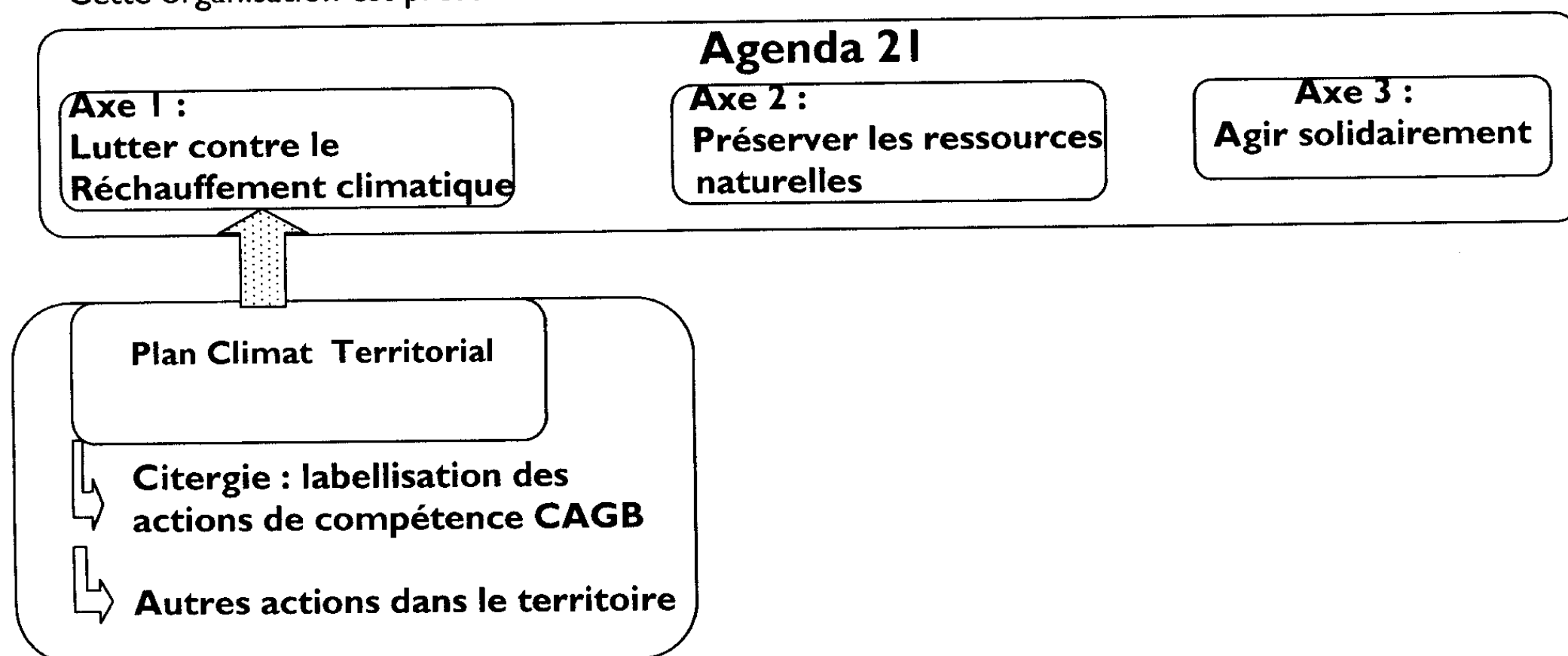
Le Plan Climat Territorial est un document qui doit pouvoir être autonome car il aura certainement une valeur réglementaire en 2012, et sera opposable aux documents d'urbanisme (Loi de Grenelle 2 en préparation). De plus, il doit être traité de façon autonome pour l'ADEME, car il conditionnera les aides de l'agence à compter de 2010. Enfin, dans le cadre de la « convention des Maires » la CAGB sera amenée à communiquer spécifiquement sur son plan climat.

Les Agenda 21 doivent, quant à eux, s'articuler autour des 5 axes suivants :

1. la lutte contre le changement climatique,
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. l'épanouissement de tous les êtres humains,
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces éléments conduisent à notre plan climat à être à la fois autonome, mais également en forte cohérence avec l'Agenda 21 dont le premier axe s'intitule « lutte contre le changement climatique », et donc à concevoir et animer ces deux démarches de concert durant l'année 2009.

Cette organisation est présentée dans le schéma ci-dessous :



Nb : Les axes 2 et 3 seront peut-être nommés différemment par la suite.

III. Le projet européen Rêve d'Avenir :

La décision de réaliser un Plan Climat Territorial découle en grande partie du projet européen « Rêve Jura Léman » auquel le Grand Besançon a participé. Le projet européen Rêve d'Avenir lui fait suite. Celui-ci s'inscrit dans le programme européen INTERREG IV France/Suisse pour la période 2007/2013. Le programme INTERREG couvrira 50 à 60% du projet, les temps-homme de la collectivité seront valorisés dans le bilan financier (pas de recrutement de personnel).

Rêve d'avenir est un projet d'une durée de 3 ans qui repose sur les 4 piliers suivants :

1. engagement de la collectivité dans la « Convention des Maires »,
2. participation à l'élaboration pilote d'une centrale de Négawatts dans le but de mobiliser les acteurs de territoire dans l'atteinte des objectifs de la convention,
3. constituer des pôles d'intérêt, (groupe de 4 ou 5 collectivités travaillant ensemble sur des thèmes choisis),
4. multiplier les échanges.

La collectivité souhaite poursuivre l'action engagée au travers de « Rêve Jura Léman » et faire partie du nouveau programme européen afin de travailler en partenariat avec d'autres villes notamment sur le thème de « l'adaptation du territoire aux changements climatiques ».

IV. Méthodologie de travail pour l'année 2009 :

Afin d'avoir des documents opérationnels en 2010, une phase de concertation puis d'élaboration doivent être planifiées.

Un nouveau Comité de Pilotage « Agenda 21 et Plan Climat » va devoir être mis en place au cours du premier trimestre 2009.

A/ Feuille de Route de l'Agenda 21 :

Au niveau de l'Agenda 21 (hors plan climat), le service environnement du Grand Besançon travaille en concertation avec la mission Développement Durable de la Ville de Besançon pour le territoire bisontin, et travaille en autonomie pour les 58 autres communes, mais avec un souci d'harmonisation de la démarche.

Le bilan de la Charte de l'environnement va être présenté au grand public le 6 février prochain à 18h30 au grand Kursaal. Une nouvelle concertation va être annoncée à cette occasion.

Au niveau de la nouvelle concertation, 4 ateliers sont envisagés :

1. la lutte contre le changement climatique,
2. la préservation de la biodiversité,
3. le respect de la diversité culturelle et la lutte contre les exclusions. La solidarité et la coopération internationale,
4. le soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale.

L'atelier N° 1 concernant la lutte contre le changement climatique sera décrit dans le cadre du Plan Climat Territorial et fera l'objet d'une concertation spécifique.

Pour les 3 autres ateliers il est prévu d'organiser la concertation durant le premier semestre 2009 sous la forme d'une réunion publique.

Les réunions publiques envisagées à Besançon sont les suivantes :

- la préservation de la biodiversité,
- le respect de la diversité culturelle et la lutte contre les exclusions. La solidarité et la coopération internationale,
- le soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale.

Il est proposé d'étendre cette concertation aux 58 autres communes et d'organiser une réunion « Développement Durable » au niveau de 4 secteurs du Grand Besançon :

- Nord-ouest,
- Est,
- Plateau,
- Sud Ouest.

Au total, il s'agit d'organiser 7 réunions de concertation sur les 59 communes.

Ces réunions seront animées au cours du premier semestre 2009 par un organisme extérieur aux deux collectivités, faisant preuve d'animation et de synthèse.

Après la phase de concertation, un programme d'action sera défini avec l'appui de groupes de travail pour une validation fin 2009.

B/ Feuille de Route du Plan Climat Territorial :

Concernant le Plan Climat Territorial, le service environnement du Grand Besançon travaille avec la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville de Besançon pour le territoire bisontin, et en autonomie sur les 58 autres communes, toujours avec un souci d'harmonisation de la démarche.

La méthode de travail envisagée est la suivante :

La mise en valeur des 2 volets suivants dans notre Plan Climat territorial :

- la lutte contre le changement climatique, (3x20 et facteur4),
- l'adaptation du territoire à ces changements.

La définition d'une feuille de route et d'une méthodologie adaptées au territoire de l'agglomération par 2 experts nationaux en février 2009,

L'organisation de concertations publiques style « Cycle » avec la population et les autres acteurs du territoire : il s'agit d'organiser 3 réunions en un an :

- 1ère : contexte 3*20 en 2020 et facteur 4. Enoncé des possibilités pour y parvenir,
- 2ème : mi chemin : premiers résultats et re-motivation. Réorientation ou accentuation des premières idées pour aller plus loin. Valorisation de Citergie et de la convention des Maires par nos 2 collectivités,
- 3ème : validation de notre PCET et re-motivation.

Travail à mener avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles,

Travail avec le Conseil de Développement Participatif sur le thème de l'adaptation du territoire aux changements climatiques,

Implication dans le programme européen REVE D'AVENIR,

Poursuite de la certification Citergie pour mobiliser les services des collectivités,

Suivre nos actions et l'évolution des gaz à effet de serre sur le territoire avec le cadastre des émissions d'ATMO et la construction d'une centrale Négawatt (projet Rêve d'Avenir).

Le coût pour la réalisation de ces feuilles de route en 2009 s'élèvera pour la Communauté d'Agglomération à 120 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance de la complémentarité entre l'Agenda 21 et le Plan Climat Territorial et de la continuité du travail en concertation avec la Ville de Besançon,**
- **approuve l'abandon de la dénomination « Charte de l'environnement du Grand Besançon » et son remplacement par « Agenda 21 »,**
- **approuve l'inscription du Grand Besançon dans le programme européen Rêve d'Avenir, et se porte candidat pour travailler sur le thème notamment de l'adaptation du territoire,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les marchés nécessaires à la réalisation de ces deux feuilles de route,**

autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions pour la mise en œuvre de ces programmes,

inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,

Le Président

RECU 20 FEV 2009
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0